



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nr 4767

141 7 101			
Rapport d'inspection - Installation électrique domesti	que BT / TB	T existant	е
N° de rapport : 23/1603.23/03 Concerne : Ø contrôle dans le cadre d'une vente ☐ contrôle périodique			
Concerne : ✓ contrôle dans le cadre d'une vente ☐ contrôle périodique			
Type d'habitation : ₩ maison □ appartement □ autres :	······		
Demandeur: Celt/Gleen SelANG	,		
Personne sur place : Juliu Fre 149 code EAN de l'installation :	$o_{\underline{c}}$		
Adresse de la visite: Lace de CC-6/15e, 20.	4170	ONC	UX
Date de visite: 2.2/0.7/4/ Date d'émission: 2.3/0.3/4/6. Références	client:	<u> </u>	
Type d'habitation : maison   appartement   autres :	bis 🗆 278		
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11			
Description de l'installation visitée :			
Tension d'utilisation : Protection générale du branch	nement: 20	Α	
	nombre de circ	uits terminau	X:
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :			
Description	En ordre	Pas en	n.a. ou
		ordre	dérog.
Correspondances des schémas à l'installation			
Etat du matériel électrique installé	X		<del> </del>
Mesures de protection contre les contacts directs	X		
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des			
dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test	/		
Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé	1		
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels	1		-
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la			
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils	7		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	1		
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			1
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	1		-
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : C ΜΩ	1		-
Résistance de dispersion de la prise de terre : 2	ividual da l'ager	ot SOCOTEC	BELGIUM a
Résistance de dispersion de la prise de terre :	ividuel de l'agei	11 3000120	DEEGIOIII a
Manquements / Notes :		11 /	11
Manquements / Notes:  **A Description of flow of lack percent	do d	125/a	Cono
X Misture de pour			
	•••••		
Conclusion:		الممانية المانية	à effectuer
<ol> <li>L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le proch</li> </ol>	ain controle pe	nodique est	a effectuer
	e visite comple	ementaire est	. d L'acto de
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Norme. On exécuter par le même organisme après mise en conformité au terme de	18 mois apres	signature de	i acie ue
vente.		montaire est	à evécuter
vente.  Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un experiment de conclusion de la conclusion de	camen comple	manual E E S	الماسي
or wisma en vije de completer le dossier.			
Nom et	isa du demande	eur pour recept	HOII.

1/

Nom et visa de l'inspecteur : Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,

Domenico

SOCOTEC





SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nr 4766

111 4100			
Rapport d'inspection - Installation électrique domestic	que BT / TE	3T existant	te
N° de rapport : 2.3.46.23.23.23			
Concerne :∕∕∕∕⁄⁄⁄⁄⁄⁄⁄⁄⁄⁄⁄⁄⁄⁄⁄⁄⁄⁄⁄⁄⁄⁄⁄⁄⁄⁄⁄⁄⁄⁄⁄⁄⁄			
Type d'habitation : A maison D appartement D autres :			
Demandeur: O RTICAREN ARCA	56		
Personne sur place: Ma Re ITV code FAN de l'installation:	111		
Advance de la visita :	4,20	one	٧٨
Personne sur place :	7.7.7	11	
Date de visite: 23/03/1.6 Date d'emission: 2.3/03/12 References d	ilent:	/	
Référentiel réglementaire': RGIE art. 271 276 bis et dérogations 271	bis 🗆 2/8		
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11			
Description de l'installation visitée :		<del>_</del>	
Tension d'utilisation : Protection générale du branch	ement:	) A	19
	iombre de circ	cuits terminau	x. 12
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :	<u> </u>		
Description	En ordre	Pas en	n.a. ou
		ordre	dérog.
Correspondances des schémas à l'installation		X	
Etat du matériel électrique installé	<b>Y</b>		
Mesures de protection contre les contacts directs			
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des	12		
dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test	1 . 1		
Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé	$ \chi $		
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels	1		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la			
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils	1		
			<del> </del>
Matériel électrique fixe ou à poste fixe		_X	1
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	$\perp X$		
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :	\ \\ \\ \\ \\ \\ \\ \\ \\ \\ \\ \\ \\ \		<u> </u>
Résistance de dispersion de la prise de terre :ζ3o Ω	l ×		1
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement indiv	iduel de l'ager	nt SOCOTEC I	BELGIUM asb
Manguements / Notes :			
* Absence de sechannem de Ter * Recond tion nemet et Refi certains moteriels à post fi		01	V11
& ADJence de plan elichi que	de l	'ins)	ollas
I Aboence de sechon neur de Ter	re / F	os TR	sen Vell
	( /		
I be con dition ne ment et ke hi	Xalla	a de	
The state of the s			
Centeres moteriels a post to	/.o		
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
Conclusion:			Г
☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le procha	n contrôle né	rindlove està	offectuer
dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.		, louique	CIICORDON
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une	visite complé	montaire est	.
exécuter par le même organisme après mise en conformité au terme de 1	Visite Comple	nientalle est	a
	o mois apres	signature de	i acte de
vente.			
☐ Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un exa	men complet	nentaire est a	-executer
par le même organisme en vue de compléter le dossier.			
Nom et visa de l'inspecteur : Nom et vis	a du demande	ur pour récepti	98.
Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,			
	Mm.		250
CUFFARO	Kan	av.	
Demonico	1//	5	
SOCOTEC Domenico			

1/2





SOCOTEC BELGIUM ASBL

_			_	_	
N.		71		_	-
NI	_	4	•	r	1
14		-	•	u	v

	DT / TD	T avietant	Α Ι	
Rapport d'inspection - Installation électrique domestique	ue BI/IB	I EXISTALL	.0	
N° de rapport : 2.5 / .6.0.3.2.3./				
Concerne: Controle dans le cadre d'une vente				
Type d'habitation d' maison U appartement u autres				
Demandeur: Colon Ti Colon Ti	~d	•••••		
Personne sur place :	11120	ON	eux	
Adresse de la visite : de	7.1.7			
Date de visite: 23/03/16. Références cil	ent :	ć		
Demandeur:	s <b>u</b> 2/8			
Reference procedure 0000 120 B220 10 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11		-		
Description de l'installation visitée :	nent · 2	Α	1	
Tension d'utilisation : ቖ Protection générale du brancher	mbre de circ	uits terminau	x:11+4	
V3N400 V □3x230V □2x230V □ 1N400V Nombre de tableaux : ✓ no			,	
Description	En ordre	Pas en	n.a. ou	
Description		ordre	dérog.	
to a self-man à l'installation		X		
Correspondances des schémas à l'installation	X			
Etat du matériel électrique installé  Mesures de protection contre les contacts directs		X		
Mesures de protection contre les contacts directs et fonctionnement des		7		
dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test		45-57		
Note : différentiel 🗆 plombé 🔲 non plombable 🗀 à nouveau plombé		X		
Roucles de défaut & raccordement adequat des différentiels	1 2 2	X		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la				
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils				
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	X			
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle	115		X	
Los sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	X			
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :Ω	X			
Résistance de dispersion de la prise de terre :	duel de l'agen	t SOCOTEC I	BELGIUM asbl.	
Manquements / Notes :				
		•••••		
Veir ANNEXE	•••••			
Verk ANNEXE				
1.2				
Conclusion:  L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain	contrôle pér	iodique est	effectuer	
. I was a sometiment of mentalif			1 2	
/ At a last the second of the procedure of the last	isite complé	mentaire est	à	
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du N.C.I.L. One exécuter par le même organisme après mise en conformité au terme de 18	mois après	signature de	l'acte de	
vente.  Les résultate du contrôle ne permettent pas d'émettre de cenelusion. Un exam	ren complén	pentaire est d	ex <del>ócu</del> ter	
par le même organisme en vue de completer le dossier.				
om et visa de l'inspecteur : Nom et visa	du demande	ur pour récepti	ion:	
our SOCOTEC BELGIUM ASBL,				
	1)0	> /		
CUFFARO	KWW			
CUFFARO	1/1	111		

SOCOTEC BELGIUM ASBL - TVA n° BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB Rue Grand Vinåve 61/63 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège)
Tél.: + 32(0) 4 234 17 00 - Fax: +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be